



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

encadrement des médicaments codéinés

Question au Gouvernement n° 44

Texte de la question

ENCADREMENT DES MÉDICAMENTS CODÉINÉS

M. le président. La parole est à M. Thomas Mesnier, pour le groupe La République en marche.

M. Thomas Mesnier. Madame la ministre des solidarités et de la santé, depuis plusieurs années, les comportements à risque et les pratiques addictives chez les adolescents sont de plus en plus préoccupants. La consommation d'alcool, le phénomène du *binge drinking*, mais aussi la consommation quotidienne de tabac et de cannabis constituent des enjeux majeurs de santé publique, d'autant plus lorsqu'il s'agit de polyconsommation de différentes substances toxiques.

Dans un rapport commandé en 2014 par la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale a dressé un constat particulièrement alarmant à ce sujet.

Dans ce contexte, nous constatons depuis plusieurs années de graves dérives avec la codéine, notamment avec le *purple drank*, ou lean, cocktail à base de codéine et d'antihistaminiques dont la consommation est en constante augmentation chez les jeunes de moins de 25 ans...

M. Jean Lassalle. Très bien.

M. Thomas Mesnier. ...et qui a entraîné plusieurs décès en France durant les derniers mois.

Madame la ministre, vous avez pris la décision d'interdire la vente libre en pharmacie de la codéine et de plusieurs autres dérivés morphiniques. Il s'agit, à mon sens, d'une mesure essentielle de prévention pour la protection de la santé de nos adolescents et de lutte contre l'usage détourné des médicaments et les pratiques addictives.

Pouvez-vous nous préciser les contours de cette interdiction et les modalités de sa mise en œuvre ? Comment améliorer encore l'encadrement de l'accès aux médicaments pour prévenir les dérives de ce type ?
(*Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM.*)

M. Laurent Furst. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Monsieur le député, l'usage de dérivés codéinés est effectivement en augmentation dans notre pays, notamment par les jeunes et les adolescents au cours des

soirées. Ces substances, que l'on trouve généralement dans les sirops contre la toux, sont mélangées à de l'alcool. Elles ont entraîné deux décès cette année.

J'avais été alertée, dans une vie antérieure, par la ministre américaine de la santé, qui considérait que la codéine et les dérivés morphiniques étaient désormais la première cause d'addiction aux États-Unis. Lors de ma prise de fonctions, une mère dont la fille était décédée au printemps m'a également alertée sur le fait que l'usage de la codéine augmentait dans notre pays.

J'ai donc saisi l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, et j'ai effectivement pris la décision de signer, le 12 juillet dernier, un arrêté prenant effet le lendemain même qui impose désormais la prescription sur ordonnance des dérivés codéinés.

Mme Stéphanie Rist. Très bien !

Mme Agnès Buzyn, ministre. Toute une liste de médicaments sont désormais nécessairement prescrits sur ordonnance – je vous fais grâce de l'énumération, cela nous ferait perdre beaucoup de temps. Cela empêche les enfants d'acheter ces sirops codéinés, qui ne coûtent presque rien et qu'ils mélangeaient à de la drogue. Le problème était que ces enfants ne réalisaient même pas qu'ils étaient en train de prendre des substances interdites...

M. Jérôme Lambert. À ce moment-là, ce n'était pas interdit !

Mme Agnès Buzyn, ministre. ...puisque ces sirops étaient en vente libre dans les pharmacies.

L'arrêté a pris effet le 13 juillet. La vente de ces produits sur internet est également interdite. J'ai eu l'occasion de consulter l'ensemble des parties prenantes : syndicats de pharmaciens, ordre national des pharmaciens, sociétés savantes. Elles sont toutes favorables à cette mesure.

Vous pouvez compter sur moi pour continuer mon travail de prévention et de lutte contre les addictions chez les jeunes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM, MODEM et LC ainsi que sur quelques bancs du groupe LR.*)

Données clés

Auteur : [M. Thomas Mesnier](#)

Circonscription : Charente (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 44

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 juillet 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 juillet 2017](#)